

simplement de faire les frais d'une première expérience.

Le gouvernement fédéral achèterait pendant la saison prochaine 500 bêtes à cornes par semaine, les ferait abattre à Montréal, après un rigoureux examen sanitaire; les ferait emballer et marquer de façon à en bien faire connaître la provenance canadienne; puis, après les avoir transportées "refroidies" en Angleterre, les ferait vendre dans les grands centres anglais, dans des établissements spéciaux.

M. Robertson estime que le gouvernement rentrera dans ses frais, et fera même des bénéfices si la viande continue à se vendre à bas prix et que ses dépenses s'élèveront au maximum, à \$30,000 pour l'année, car il s'agirait de continuer l'essai par les ports d'hiver, au cas où les prix se relèveraient.

L'expérience mérite certainement d'être tentée, et si elle peut être faite dans les conditions indiquées par M. Robertson, son coût est absolument insignifiant en présence des résultats considérables qu'elle peut donner.

Elle est surtout intéressante pour la province de Québec, dont les bêtes à cornes sont de races produisant d'excellentes viandes, mais généralement trop petites pour être exportées sur pied avec profit.

L'Association d'Industrie Laitière de la province de Québec a adopté des résolutions approuvant le projet exposé par le professeur Robertson, et l'approbation de cette société si dévouée aux intérêts des cultivateurs de notre province est suffisante pour démontrer l'importance de la question et celle des résultats que peut donner cette expérience.

## COMPTES-RENDUS

### MARCHANDS-DÉTAILLEURS DE NOUVEAUTÉS

La société des Marchands-Détailleur de Nouveautés avait convoqué dans sa salle au Monument National, une réunion de représentants des autres lignes du commerce de détail, pour prendre en considération le moyen de se défendre contre la concurrence des grands bazars.

Dans la discussion, on en vint à la conclusion que le seul moyen pratique était celui que le PRIX COURANT a suggéré, dès que le mouvement a été mis en marche par l'Association des Epiciers, savoir, l'imposition d'une taxe spéciale sur chaque ligne de marchandises tenue dans ces grands magasins.

Finalement, il a été décidé de nommer un comité conjoint pour étudier la question, le comité a été composé de MM. O. P. Gagnon, pour la nouveauté; Ovide Corbell, pour l'épicerie; J. L. O. Brien pour la chaussure; Patrick Wright, G. R. Savignac, L. E. Beauchamp, Arthur Gagnon, pour les propriétaires de magasins; J. Couture pour la bimboloterie; S. Lachance, pour la droguerie; et F. Martineau, pour les tabacs et cigares.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La Chambre de Commerce du district de Montréal a eu une assemblée générale, vendredi dernier, le 10, sous la présidence de M. H. Laporte.

M. C. N. Armstrong et le sénateur Guévremont ont déposé devant la chambre le plan du pont que l'on veut

construire entre Montréal et la rive sud.

M. Armstrong donne quelques explications à ce sujet et demande à la chambre d'user de son influence auprès de la commission du havre afin que celle-ci accorde l'espace nécessaire sur les quais pour la construction d'un pillier.

Sur proposition de M. J. X. Perrault, il est résolu que les représentants de la Chambre de Commerce à la commission du Havre soient autorisés à appuyer la demande de la Compagnie du Pont, lorsque les plans de celui-ci seront soumis à la commission.

M. Monier, du "PRIX COURANT" soulève la question de l'achat, par la chambre, de l'édifice de la Banque du Peuple, et fait une proposition en ce sens, qui est référée au conseil pour y être étudiée.

M. J. X. Perrault parle de la question du Venezuela et dit que dans le cas d'une guerre en Angleterre et les Etats-Unis, le Canada serait envahi, et que c'est sur notre dos que l'on se battrait. En conséquence, il propose, appuyé par M. Guillaume Boivin, que la Chambre de Commerce prie le gouvernement du Canada de demander à l'Angleterre de soumettre les causes de cette difficulté à l'arbitrage.

MM. Damien Rolland et E. Morin, sr., se prononcent contre cette proposition, qui est rejetée par le vote prépondérant du président, la chambre s'étant divisée 12 contre 12.

M. C. E. Fournier est admis membre.

La nomination des officiers pour l'année courante aura lieu le 31 janvier et les élections le deuxième vendredi de février.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (Board of Trade), tenue mardi, le 14 janvier.

Présents; MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil; John Torrance, Chas F. Smith, John T. McBride, D. MacFarlane, Wm McNally, James Crathern, Wm Nivin, James E. Rendell, David Robertson et G. F. C. Smith.

MM. Geo. Hague G. F. C. Smith, J. T. McBride et le président ont été chargés de se rendre demain, auprès de la commission des parcs et de l'île, pour s'opposer au prolongement du chemin de fer urbain jusqu'au sommet du parc Mont-Royal.

Aux représentations faites il y a quelques temps, à la commission du Havre, relativement à la réduction des taux de pilotage, à Montréal, les commissaires répondent qu'ils se sont entendus avec les exportateurs, durant la dernière saison, de ne faire aucun changement, pour diverses raisons.

Au sujet de la récente poursuite du gouvernement contre une personne ayant transporté des lettres dans la cité, le conseil avait demandé au maître général des postes qu'elles étaient les exigences de la loi; un grand nombre d'hommes d'affaires envoient généralement leurs lettres par leurs employés ou par des messagers.

Voici la réponse d'Ottawa: "Les lettres envoyées par messagers, concernant les affaires privées du signataire ou du destinataire, font exception au privilège exclusif du maître général des postes; la clause a pour but d'autoriser la personne ou l'homme d'affaires qui fait porter ses lettres par son propre messager, mais d'empêcher qu'on

fasse un contrat ou un arrangement avec un individu en particulier, pour faire porter ces messages."

Le rapport annuel du représentant du Board of Trade, à la Commission du havre, M. Hugh McLennan, est reçu; il sera inséré dans le prochain rapport annuel du conseil.

### LA BANQUE DU PEUPLE

Une assemblée nombreuse des actionnaires de la Banque du Peuple a eu lieu, ce matin, sous la présidence de M. Jacques Grenier. La salle des délibérations était bondée. On remarquait dans l'assistance un grand nombre de déposants. Étaient présents: l'hon. M. Gilman, l'hon. M. Boyer, le Dr Edouard Desjardins, les échevins Préfontaine, Savignac, Prénoveau, le col. Provost, MM. J. O. Dupuis, Monk, Béique, Geoffrion, McMaster, l'abbé Adam, MM. O. Dufresne, John Crawford, Larue et Lavery, de Québec. A l'ouverture de la séance, l'hon. M. Gilman se lève et dit que dans l'intérêt de tous, on devrait continuer les opérations de la banque et il propose que les directeurs soient autorisés à continuer les affaires et à payer les créanciers à mesure que la collection rentrera. M. l'abbé Adam demanda si ce plan est légalement réalisable?

Oui, répond M. Geoffrion, matériellement du moins.

Des déposants représentant une valeur de \$4,000,000 ont consenti déjà à attendre 2 ans pour être remboursés, comme on le leur avait demandé. Ceux qui n'ont pas encore signé cet arrangement n'ont qu'environ \$300,000 à \$400,000 de dépôts. Et encore, sur ce chiffre, il faut retrancher au moins \$200,000 pour lesquels les déposants sont prêts à attendre, mais ils n'ont pu signer la requête encore, parce qu'ils étaient absents, qu'ils devaient se faire représenter par procuration ou pour d'autres raisons. Il reste à peine \$100,000 de dépôts dont les possesseurs veulent être remboursés immédiatement. Il n'y a eu que 2 actions de prise contre la banque pour un montant total de \$12,000 et encore, l'un des requérants est prêt à retirer son action pourvu que les frais soient payés.

M. Geoffrion déclare que tous les déposants seront mis sous un même pied d'égalité et que pas un seul sou de paiement privilégié ne sera fait. De plus, il avoue, en riant, avoir des moyens secrets d'éviter toute nouvelle poursuite contre la banque, de sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre pour elle de liquidation forcée.

En réponse à une autre question qui lui est posée, M. Geoffrion dit que tout déposant de \$200 peut fort bien demander la liquidation de la banque, mais la loi laisse un pouvoir discrétionnaire au tribunal. Alors, dit-il, je crois qu'il n'y a pas un seul juge qui forcerait cette institution à déposer son bilan dans les circonstances; c'est-à-dire lorsque la majorité des déposants a consenti à attendre deux ans, cette majorité représentant quatre millions contre la minorité \$100,000 environ.

M. Weir lit un long rapport dans lequel il approuve pleinement le plan de M. Gilman, c'est-à-dire que la banque rouvre ses portes et qu'elle procède à une liquidation volontaire et lente.

M. McMaster est aussi de cet avis, mais pour que tous les intérêts soient représentés dans ce travail de solution de la difficulté, il propose que les ac-